



VIA PRÉVENTION

Gestion de la prévention

# La diligence raisonnable

## Plan de cours — Formation

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

### CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies :

#### **Pour l'entreprise (session en entreprise)**

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local approprié pour la session de formation

#### **Pour le participant ou la participante**

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

## CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse aux gestionnaires, aux travailleuses et aux travailleurs.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre la notion de diligence raisonnable

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de :

- Savoir ce qu'est la diligence raisonnable
- Comprendre les différentes peines auxquelles sont exposées les personnes
- Connaître les obligations des employeurs, des travailleuses et des travailleurs
- Connaître les trois devoirs de l'employeur en matière de diligence raisonnable

## CONTENU DU COURS

1. Introduction
2. La réglementation
  - Les obligations de l'employeur
  - Les obligations des travailleuses et des travailleurs
  - La diligence raisonnable dans un contexte de SST
3. Faire preuve de diligence raisonnable
  - Le devoir de prévoyance

- Le devoir d'efficacité
- Le devoir d'autorité

#### 4. Conclusion

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé théorique et exercices d'apprentissage.

### MATÉRIEL REMIS

- Aide-mémoire : Les devoirs de l'employeur

### ÉVALUATION

Examen

### DURÉE

2 heures

### NOMBRE DE PARTICIPANTS.TES PAR SESSION

4 à 15 participants.tes

## ATTESTATION

Après la formation, Via Prévention enverra par courriel, à l'employeur, une attestation de formation en format PDF au nom de chaque participant et de chaque participante.

L'attestation de formation en format 3" x 2" sera expédiée à l'employeur.

Sur demande, Via Prévention peut expédier des attestations imprimées en format 8,5" x 11" (frais d'impression et d'expédition applicables).